



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
5 février 2010
Français
Original : français

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 18^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 22 octobre 2009, à 10 heures

Président : M. Park In-kook (République de Corée)
puis : M. Mićić (Vice-Président) (Serbie)

Sommaire

Point 58 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)

Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Participation des femmes au développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 58 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite)
(A/C.2/64/L.2)

Projet de résolution sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (suite)(A/C.2/64/L.3)

Projet de résolution sur la coopération Sud-Sud

1. **M. Daoud** (Soudan) présente les projets de résolution A/C.2/64/L.2 et L.3 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement
(A/64/65 et A/64/133)

a) Mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

b) Participation des femmes au développement
(A/64/93 et A/64/162 et Corr.1)

2. **M. Gonnot** (Directeur par intérim de la Division des politiques sociales et du développement social) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté » (A/64/133).

3. **M. Gonnot** informe la Commission des résultats des efforts déployés au sujet du thème de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017), en application de la résolution de l'Assemblée générale 63/230. En collaboration étroite avec le Bureau international du travail (BIT), le Département des affaires économiques et sociales a présenté à la dix-septième session du Comité de haut niveau sur les programmes, tenue en février 2009, une note contenant une proposition selon laquelle il devrait concevoir un plan d'action coordonné et cohérent, à l'échelle du système, en vue de l'élimination de la pauvreté, l'accent étant mis sur l'emploi et un travail décent. A partir de cette note, le Comité de haut niveau a convenu de constituer un groupe de ses membres, codirigé par le Département des affaires économiques

et sociales et le BIT, pour préparer un projet de plan d'action qui serait reconsidéré à sa réunion suivante. Les points focaux de 21 organismes, fonds, programmes et commissions régionales ont collaboré à la formulation du plan d'action. Plusieurs réunions ont été consacrées à l'examen d'initiatives conjointes, du calendrier et d'une approche coordonnée à sa mise en œuvre. En septembre 2009, le Comité de haut niveau a examiné et fait sien le cadre du plan d'action à l'échelle du système.

4. Le plan d'action englobe quatre types d'activités communes visant à faire mieux comprendre la nécessité d'un emploi et d'un travail décent comme stratégie de développement en vue de l'élimination de la pauvreté, à renforcer l'édification de capacités, à partager les bonnes pratiques développant l'emploi et le travail décent aux niveaux national et international, et à appuyer l'intégration du travail décent en vue de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et programmes nationaux et internationaux. Il insiste en particulier sur l'emploi des jeunes, les travailleurs pauvres, la protection sociale, l'appui à des entreprises durables, l'égalité des sexes, les normes et droits au travail, et le dialogue social. Pour mettre en œuvre ces activités, le système des Nations Unies travaillera étroitement avec les partenaires sociaux, les organismes de la société civile et d'autres acteurs en vue d'aider les gouvernements à servir les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont liés à l'élimination de la pauvreté.

5. Vu l'accent mis sur la cohérence à l'échelle du système, le plan d'action a été conçu autour d'activités là où des synergies devaient conduire à des avantages nettement accrus. Le cadre et le programme élaborés pour appuyer la panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion constituent une base d'application inestimable.

6. Le chômage, la pauvreté des travailleurs et l'inégalité devraient s'intensifier dans les prochaines années. L'emploi connaîtra probablement une crise grave et prolongée. De fait, les crises financières passées ont montré que l'emploi reprend généralement quatre à cinq ans après la reprise économique. Le Pacte mondial pour l'emploi récemment adopté par l'OIT

visé à raccourcir ce délai et placer l'emploi et la protection sociale au cœur des politiques de reprise nationales et internationales.

7. Le Groupe du Comité de haut niveau sur les programmes devra assurer la liaison avec les organismes membres du Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat sur la gestion qui dirigent les initiatives communes des Nations Unies en cas de crise afin de rechercher des synergies et d'éviter les doubles emplois, de même que ce qui peut lui être utile, un appui mutuel étant assuré. Un rapport du Secrétaire général décrivant la riposte du système des Nations Unies sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session.

8. À l'issue de consultations avec le Directeur général du BIT, le Secrétaire général a chargé M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, de centraliser pour l'ONU la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017). Il a invité les États Membres à traiter de la question dans leurs interventions.

9. **M^{me} Brautigam** (Fonctionnaire responsable de la Division de la promotion de la femme) présente les rapports du Secrétaire général intitulés « Intégrer les femmes dans les stratégies nationales de développement » (A/64/162 et Corr.1) et « Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement » (A/64/93).

10. La Division de la promotion de la femme espère que *l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* contribuera à faire mieux comprendre les incidences de l'égalité des sexes sur le développement économique et guidera la conception de mesures politiques tenant compte de cette égalité. Si l'Étude mondiale est adoptée, ses recommandations aideront les femmes à accéder aux ressources économiques et financières et à les prendre en main. En plus de la version en fascicule, l'Étude mondiale paraîtra en tant que publication des Nations Unies. Elle sera officiellement lancée le 26 octobre, et à la fin du moins par l'Organisation des Nations Unies pour le développement. De plus, on espère que les commissions régionales organiseront des lancements régionaux.

11. Enfin, un certain nombre de manifestations survenant au niveau intergouvernemental en 2010 seront l'occasion de renforcer l'ordre du jour mondial

et l'action nationale concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. On peut citer le bilan de quinze années de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui aura lieu en mars, l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social en juillet, la réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera en septembre au bilan des résultats accomplis par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement, et le bilan, en automne, par le Conseil de sécurité des résultats obtenus depuis l'adoption de sa résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

12. M. Micic (Serbie), Vice-président, prend la présidence.

13. **M. Md. Tauhedul Islam** (Bangladesh) accueille avec satisfaction les renseignements donnés au sujet de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et la nomination de M. Sha Zukang pour centraliser son application. Il regrette cependant qu'aucune donnée n'ait été fournie au sujet de la première Décennie (1997-2006), alors que la Commission aurait pu utilement s'en servir pour formuler ses résolutions pertinentes.

14. **M. Rajabu** (République-Unie de Tanzanie) accueille aussi avec satisfaction les renseignements fournis au sujet de la deuxième Décennie et encourage le système des Nations Unies à œuvrer pour que ses objectifs soient atteints. A ce sujet, il voudrait connaître les points focaux des organismes, fonds, programmes et commissions régionales qui ont collaboré à la formulation du plan d'action à l'échelle du système pour l'élimination de la pauvreté et savoir si le Secrétariat a l'intention d'organiser une réunion chargée d'examiner des plans et politiques spécifiques pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie.

15. **M^{me} Loza** (Nicaragua) se dit déçue que le rapport du Secrétaire général intitulé « Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté » (A/64/133) traite uniquement des pays en développement et de la dimension nationale et ne mentionne pas de thèmes essentiels comme la nécessité d'un système international plus équitable. En outre, le rapport semble suggérer que la seule cause de la pauvreté est la tenue des femmes à l'écart du droit. La pauvreté a de nombreuses autres causes, dont le colonialisme et l'esclavage. Enfin, au sujet des expériences nationales et régionales, il ne mentionne pas les changements radicaux qui sont survenus dans

certain pays d'Amérique latine, notamment la montée de la démocratie participative dans des pays comme le Nicaragua et la République bolivarienne du Venezuela.

16. **M. Rangel** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le rapport du Secrétaire général traite trop étroitement de la démarginalisation des pauvres par le droit en négligeant d'autres questions comme les efforts des pays pour se doter de programmes nationaux viables, l'importance de l'intégration des pays en développement à l'économie mondiale, la nécessité d'une distribution plus équitable de la richesse mondiale, et le droit au développement, qui sont tous essentiels pour l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement.

17. **M. Gonnot** (Directeur par intérim de la Division des politiques sociales et du développement social) dit qu'un rapport complet sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) a été présenté à la Commission du développement durable en 2007 et que l'Assemblée générale s'en est servi pour décider de proclamer la deuxième Décennie. La première Décennie a cherché principalement à sensibiliser à la pauvreté et n'avait pas de thème spécifique. Il n'a pas même été question de démarginalisation dans le contexte de l'élimination de la pauvreté avant le Sommet mondial de 2005.

18. M. Gonnot n'est pas en mesure de dire quels points focaux ont collaboré à l'établissement du plan d'action à l'échelle du système pour l'élimination de la pauvreté. Il peut dire néanmoins que parmi ces points focaux figurent ceux d'organismes présents dans les pays. Un site sera prochainement créé sur la Toile pour renseigner sur ces points focaux et la deuxième Décennie. Les États Membres en seront tenus informés.

19. Le Secrétariat prévoit de convoquer une réunion chargée d'examiner des plans et politiques spécifiques pour la mise en œuvre de la deuxième Décennie mais il n'en a pas encore arrêté les modalités. Le thème de la deuxième Décennie ayant été choisi bien avant la crise économique et financière mondiale, il sollicitera les vues des États Membres avant de prendre la moindre décision à ce sujet.

20. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté » (A/64/133) traite essentiellement de la façon dont différentes entités des Nations Unies interprètent le concept relativement

nouveau de démarginalisation par le droit et de ce qu'elles font pour le promouvoir. Les préoccupations d'États Membres ont cependant été entendues et seront communiquées à l'ensemble du Système. Comme le suggère son titre, le rapport se concentre sur les liens entre l'autonomisation des pauvres par le droit et l'élimination de la pauvreté. Évidemment, la pauvreté a aussi beaucoup d'autres causes mais, comme elles n'ont pas de rapport avec l'autonomisation par le droit, elles ne sont pas examinées. Enfin, M. Gonnot espère que les initiatives et mesures en cours au niveau national pourront être étudiées dans le rapport suivant.

21. **Le Président** invite la Commission à un débat général sur ce point.

22. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M^{me} Osman** (Soudan) dit que les gains modestes retirés de la première Conférence des Nations Unies sur l'élimination de la pauvreté sont menacés par la crise économique et financière mondiale. Bien que le monde dispose des ressources et des connaissances nécessaires pour mettre fin à la pauvreté, la plupart des pays n'atteindront pas le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement au plus tard en 2015. L'élimination de la pauvreté doit devenir le thème suprême de tous les sommets et conférences tenus au niveau mondial et doit figurer en première place dans le programme de développement de l'ONU. En outre, les pays développés doivent non seulement remplir leurs engagements officiels existants en matière d'aide publique au développement (APD) mais encore fournir des ressources nouvelles et supplémentaires pour aider les pays en développement à atténuer les effets de la crise.

23. La communauté internationale doit tirer parti des enseignements de la première Décennie et conserver une approche d'ensemble à l'élimination de la pauvreté, y compris en adaptant leur APD au premier des Objectifs du Millénaire pour le développement et aux cibles correspondantes, en investissant dans l'éducation et la formation, le développement des ressources humaines, la science et la technologie, ainsi que l'agriculture au service du développement, et en favorisant un emploi productif et un travail décent pour tous. De plus, le système de l'ONU pour le développement doit placer au premier plan l'élimination de la pauvreté dans ses programmes de travail et exploiter les mécanismes existants pour améliorer des approches intégrées à la mise en œuvre de la deuxième Décennie. Le Groupe accueille

favorablement l'idée d'un plan d'action pragmatique à l'appui de cette Décennie. M^{me} Osman dit qu'un tel plan devrait inclure les points qu'elle a mentionnés. À ce sujet, elle souligne l'importance d'un développement industriel durable et d'une coopération en faveur d'un tel développement, pour que les buts de développement internationalement convenus, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, soient atteints et elle demande à la communauté internationale d'apporter son appui intégral dans ce sens.

24. L'élimination de la pauvreté nécessite une volonté et des décisions politiques concrètes, particulièrement de la part des partenaires au service du développement. À ce sujet, le Groupe compte participer au plus niveau à la réunion qui sera consacrée, pendant la soixante huitième session de l'Assemblée générale, à l'examen des résultats de la mise en œuvre de la deuxième Décennie. Ceci dit, les causes et les défis de la pauvreté doivent être traités de manière intégrée, coordonnée et cohérente. À cette fin, tous les États Membres doivent participer aux débats relatifs à une architecture et un système économiques et financiers nouveaux au niveau international.

25. À moins que les femmes ne soient intégrées dans le processus de développement, un développement véritable et l'élimination de la pauvreté resteront lettre morte. Comme il est reconnu dans divers instruments internationaux, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables pour éliminer la pauvreté, lutter contre les maladies et se développer durablement. Les femmes et les enfants sont les plus durement frappés par la crise économique et financière mondiale, en raison de l'amenuisement des ressources disponibles pour l'éducation et la santé. Notant que la plupart des femmes travaillent dans l'agriculture, M^{me} Osman dit qu'il convient de reconsidérer les politiques et stratégies agricoles pour garantir la sécurité alimentaire. Les inégalités anciennes dans la distribution des ressources entre les hommes et les femmes et les difficultés particulières que rencontrent celles-ci pour disposer de ressources et d'actifs productifs, faire des études et acquérir des compétences et un emploi rémunéré doivent être éliminées pour que les femmes puissent participer pleinement aux processus de développement. En outre, les femmes doivent être mieux représentées aux postes de décision dans le domaine économique. Enfin M^{me} Osman convient que la communauté internationale

doit redoubler d'efforts pour appliquer la stratégie de pleine prise en compte des préoccupations des femmes en identifiant et améliorant les perspectives des femmes concernant toutes les ressources économiques et financières, et aussi concevoir des systèmes de protection sociale. Les pays en développement auraient besoin d'une assistance internationale à cette fin.

26. Prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, et, en outre, de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, M^{me} Ornbrant (Suède) dit que l'élimination de la pauvreté constitue l'un des plus grands défis que le monde actuel doit relever. Les progrès importants accomplis depuis que les dirigeants mondiaux ont décidé de définir des cibles d'élimination de la pauvreté risquent maintenant de cesser, voire d'être inversés. La récession économique mondiale, l'instabilité des prix alimentaires et de ceux de l'énergie et le changement climatique ont affaibli les perspectives de développement social et économique. Les signes de reprise sont encore incertains et ne sont pas observés dans toutes les régions et tous les pays. La communauté internationale doit s'attacher à réagir à la crise et à son impact sur les pays à faible revenu.

27. Le premier objectif de l'Union européenne consiste à éliminer la pauvreté dans le contexte du développement durable, ainsi que par des politiques et des actions cohérentes. Trop de gens continuent d'être extrêmement pauvres. Le premier des Objectifs du Millénaire pour le développement semble certes avoir des chances d'être atteint mais, d'après les prévisions actuelles, environ 1 milliard de personnes vivraient toujours dans une extrême pauvreté en 2015. L'Union européenne est résolue à aider les pays en développement à atteindre les Objectifs et à remplir ses engagements concernant l'APD, y compris les pourcentages collectifs de 0,56 pour cent du produit national brut (PNB) au plus tard en 2010 et de 0,7 pour cent au plus tard en 2015. À ce sujet, chaque pays doit être le premier responsable de son propre développement. On ne saurait exagérer le rôle de la réduction de la pauvreté au niveau national ni celui des politiques et des stratégies de développement.

28. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le

développement » (A/64/93) vient en temps utile et apportera des éléments importants à l'examen du point subsidiaire consacré à la participation des femmes au développement. Comme il est dit dans ce rapport, il existe de nombreuses preuves suggérant que l'égalité entre les sexes dans la distribution des ressources économiques et financières, non seulement contribue au bien-être et à l'autonomisation des femmes, mais aussi a un effet démultiplicateur favorable à toute une série de buts essentiels de développement, y compris l'élimination de la pauvreté, et la croissance économique.

29. Les participants à la cérémonie du cinquantième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu les 12 et 13 octobre 2009, ont souligné les liens entre l'autonomisation des femmes, la population et le développement. Dans le compte à rebours qui sépare de 2015, l'Union européenne accélérera les actions pour garantir un accès universel à la santé génésique et à la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation. En outre, elle continuera d'œuvrer étroitement avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les gouvernements, la société civile et d'autres partenaires au service de la santé sexuelle et génésique et des droits à ce sujet, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes afin d'atteindre les objectifs convenus aux conférences internationales pertinentes, y compris la Conférence internationale sur la population et le développement.

30. L'Union européenne accueille favorablement le rapport du Secrétaire général intitulé « Intégrer les femmes dans les stratégies nationales de développement » (A/64/162 et Corr.1), attend intérêt le débat sur l'égalité des sexes au Conseil économique et social et appuie la création d'une nouvelle entité chargée du genre dans le système des Nations Unies.

31. De nombreux enfants dans le monde ne peuvent pas se faire soigner ni faire des études facilement. Évidemment, des systèmes de soins de santé sous-développés et le manque de personnel qualifié sont un obstacle. De plus, 70 pour cent des enfants dans les pays les moins avancés n'ont pas d'identité légale. Sans document pour prouver leur existence, ils risquent de trouver les portes des services de santé et des écoles fermées.

32. Les liens importants entre les conditions de vie et la santé ont été analysés en profondeur par la

Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a relevé un rapport étroit entre les disparités criantes et croissantes en matière de santé et d'espérance de vie et les différents modes de vie et de travail, confirmant ainsi ce que l'OIT a souligné dans son Programme pour un travail décent.

33. Les femmes possèdent 10 pour cent des biens de la planète mais produisent 80 pour cent de la nourriture dans les pays en développement. L'autonomisation des femmes par l'accès aux biens et l'assurance de droits à la propriété et l'héritage pourrait réduire nettement la pauvreté et la malnutrition et donc constituer la base d'un développement économique et social durable.

34. L'Union européenne accueille avec intérêt le rapport du Secrétaire général intitulé « Autonomisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté » (A/64/133). Les liens entre l'autonomisation des pauvres par le droit et l'élimination de la pauvreté sont évidents. Les gens qui ne peuvent pas obtenir des services publics ou défendre leurs droits devant la justice, officielle ou non, ont beaucoup plus de difficultés à sortir de la pauvreté. Les États doivent respecter la primauté du droit et respecter et protéger les droits de la personne humaine. Dans beaucoup de pays en développement, des systèmes non structurés traiteraient 80 pour cent des cas. Le rôle de ceux qui administrent la justice parallèlement à l'État doit donc être reconnu. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle important en favorisant une approche, à partir des droits, à l'élimination des obstacles dans ce domaine et au partage des pratiques optimales des pays. L'autonomisation des pauvres par le droit constitue le moyen nécessaire et efficace de renforcer les capacités des personnes et des groupes vivant dans la pauvreté et l'exclusion et pourrait rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

35. Enfin, M^{me} Ornbrant dit que la Journée internationale de l'élimination de la pauvreté de 2009, sur le thème des enfants et des familles contre la pauvreté a montré qu'il importait d'écouter les enfants pour éliminer la pauvreté.

36. Prenant la parole au nom de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN), **M. Oemar** (Indonésie) dit que l'ASEAN s'associe à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les résultats obtenus sur la voie du premier des Objectifs du Millénaire pour le

développement ont été inégaux. Selon un rapport de l'Institut de recherche sur la politique alimentaire, l'Indice mondial de la faim a reculé en 2009 seulement d'un quart de point par rapport à celui de 1990, et est demeuré particulièrement élevé en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne. La crise économique mondiale a aussi fait sortir la lutte contre la pauvreté de sa voie; le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté en 2009 devrait dépasser de 55 à 90 millions celui que l'on escomptait avant la crise.

37. À son quatorzième sommet tenu plus tôt dans l'année, l'ASEAN a publié le Blueprint for an ASEAN Socio-Cultural Community (2009-2015) qui prévoit, notamment pour atténuer la pauvreté, les préparatifs d'établissement d'une banque de données sur les programmes d'atténuation de la pauvreté et de partage des acquis de l'expérience et des pratiques optimales à l'occasion d'ateliers et de séminaires régulièrement tenus sur ce thème.

38. Dans le cadre de son Plan de travail en coopération ASEAN Plus Three, pour la période 2007 à 2017, l'ASEAN ouvrira les marchés de ses pays participants aux produits de leurs habitants pauvres et une assistance sera fournie dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé publique, de la protection du milieu de travail et de la création d'institutions nationales et communautaires effectives. Le Plan de travail prévoit un resserrement de la coopération concernant l'édification de capacité des agents de l'État et des experts dans les domaines du développement rural et de l'élimination de la pauvreté, on surveillera les effets de la libéralisation commerciale et de l'intégration économique sur les programmes de développement rural et d'atténuation de la pauvreté, et la technologie de l'information et de la communication servira de moyen de développement rural et d'atténuation de la pauvreté.

39. Des stratégies claires et cohérentes d'atténuation de la pauvreté et de coopération entre les membres de l'ASEAN ont eu pour effet que la proportion des habitants de l'Asie du Sud-Est qui vivent avec moins de 1,25 pour cent dollar par jour a reculé de 39 pour cent en 1995 à 19 pour cent en 2005. Le même esprit de coopération et d'assistance mutuelle devrait s'appliquer à la communauté mondiale. Sur la voie de l'élimination de la pauvreté et du succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra beaucoup de temps avant que les pays développés respectent leurs engagements d'affecter 0,7 pour cent

de leur PNB à leur APD aux pays en développement et de 0,15 à 0,2 pour cent à celle qui va aux pays les moins avancés, et aussi de leur ouvrir leurs marchés sans droits et sans restrictions.

40. Prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, **M. Sharma** (Népal) dit que le Groupe fait sienne la déclaration prononcée par le Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La crise de l'alimentation, du combustible et des finances, s'ajoutant au changement climatique, détruit les conditions de vie des plus pauvres de la planète. Alors que le pourcentage des êtres humains qui vivent dans l'extrême pauvreté avait semblé décliner, ce n'est pas le cas dans beaucoup des pays les moins avancés.

41. Les résultats obtenus par les pays les moins avancés au cours de la première Décennie de l'élimination de la pauvreté n'ont pas été suivis par une évolution parallèle de l'apport de ressources et d'appuis extérieurs; l'APD a même diminué.

42. La deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté devrait mettre l'accent sur le lancement et le suivi d'initiatives visant à accélérer l'action mondiale afin d'éliminer la pauvreté, y compris le renforcement de la maîtrise des programmes par les pays, les partenariats entre gouvernements, sociétés civiles et secteurs privés, et l'alignement des programmes de pays de l'ONU sur les objectifs nationaux de développement. L'élimination de la pauvreté est un objectif non seulement de développement mais aussi des droits de l'homme. Éliminer la pauvreté représente une tâche si complexe que l'action doit être globale et qu'il faut mieux connaître les causes fondamentales de la pauvreté, qui sont intimement liées à l'absence ou la perte de maîtrise des ressources naturelles, comprises comme incluant le sol, les compétences, le savoir, le capital et les relations sociales.

43. Prenant la parole au nom du Groupe de Rio, **M. Gonzalez Segura** (Mexique) dit que la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté de 2009 a souligné combien il était paradoxal que, selon les estimations, le nombre des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dépasse de 55 à 90 millions celui que l'on prévoyait avant l'éclatement de la crise financière et économique mondiale. Il est donc indispensable de placer l'élimination de la pauvreté au premier rang des préoccupations internationales.

44. Au cours de la première Décennie pour l'élimination de la pauvreté, des accords

intergouvernementaux importants ont été conclus, au nombre desquels la Déclaration du Millénaire, consacrant l'engagement d'éliminer l'extrême pauvreté et de diviser de moitié, au plus tard en 2015, le nombre des personnes vivant de moins d'un dollar par jour ainsi que le nombre des personnes souffrant de la faim. Au Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement, les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur détermination d'entreprendre une action sociale vigoureuse pour la région, conformément aux engagements de la Déclaration du Millénaire.

45. Le Groupe de Rio souligne le rôle essentiel joué par l'éducation dans le respect, la participation et l'égalité ainsi que la non discrimination dans la vie de la société; le Groupe de Rio est attaché au deuxième des Objectifs du Millénaire pour le développement et a souligné l'importance du Plan d'action de Dakar et des résultats des autres conférences internationales pour mobiliser des ressources financières permettant d'aider les pays le plus dans le besoin à atteindre leurs objectifs liés à l'éducation pour tous. La réunion plénière de haut niveau de 2010 consacrée aux Objectifs du Millénaire devrait réunir des chefs d'État, car un appui politique à ce niveau est nécessaire pour atteindre les objectifs que la communauté internationale a définis.

46. La pauvreté touche gravement les femmes, qui sont plus vulnérables que les hommes dans la plupart des pays du Groupe de Rio et, selon les estimations de l'OIT, le chômage des femmes devrait continuer à s'aggraver plus que celui des hommes. Même si les femmes sont de plus en plus présentes dans la vie publique de nombreux pays, il faut continuer à s'employer à ce qu'elles soient suffisamment représentées dans tous les domaines, particulièrement là où les décisions économiques sont prises.

47. Prenant la parole au nom du Groupe des pays d'Afrique, **M. Benfreha** (Algérie) dit que l'Afrique est tout à fait consciente qu'il faut absolument répondre aux préoccupations de la région concernant la sécurité alimentaire et a déjà pris des mesures importantes pour hâter les mesures de réduction de la pauvreté. L'Afrique reconnaît aussi qu'une révolution verte est indispensable si elle veut réaliser ses aspirations à un développement à long terme. L'amélioration de sa sécurité alimentaire obtenue aux cours des toutes dernières années a pâti des récentes crises dans les domaines alimentaire, énergétique et financier. De

plus, on estime qu'à la suite du changement climatique, jusqu'à 600 millions d'Africains supplémentaires pourraient souffrir de malnutrition au fur et à mesure que les systèmes agricoles s'effondrent et, en outre, les pénuries d'eau seront ressenties par 1,8 milliard de personnes en plus.

48. Le Groupe des pays d'Afrique trouve assez intéressante la nouvelle idée d'autonomisation des pauvres par le droit mais ses aspects juridiques et sociaux doivent être largement examinés pour tenir compte de ses éléments pluridisciplinaires.

49. Un autre facteur de pauvreté sur le continent est la succession d'épidémies, particulièrement celle de VIH/sida. Bien que les données mondiales indiquent la stabilisation de cette épidémie à l'échelle de la planète, les chiffres des infections anciennes et nouvelles demeurent élevés, particulièrement en Afrique. Cette situation appelle de nouvelles initiatives urgentes, individuelles ou collectives, pour inverser la progression du VIH/sida dans le monde entier.

50. On ne saurait trop souligner le rôle crucial de financements prévisibles et suffisants pour le développement des pays en développement, particulièrement en Afrique. Des mesures immédiates doivent être prises pour traduire dans la réalité les engagements pris par la communauté internationale d'accroître l'APD, y compris pour développer le rôle des activités opérationnelles de l'ONU au service du développement. Le Groupe des pays d'Afrique demande une nouvelle fois aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de s'employer concrètement à porter à 0,7 pour cent de leur PNB l'APD qu'ils consacrent aux pays en développement et à 0,15 pour cent, voire 0,20 pour cent, celle qui va aux pays les moins avancés.

51. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que la réduction de la pauvreté est à la base même de l'édification de sociétés plus équitables et démocratiques. D'expérience, la Colombie sait qu'il est indispensable d'appliquer des politiques favorisant une croissance économique soutenue, en même temps que la création d'emplois, le renforcement de la confiance des citoyens et des investisseurs et l'élargissement des possibilités d'entrepreneuriat. Elle a pris des mesures pour renforcer le système de protection sociale, accroître les services d'éducation et de santé, améliorer la qualité de vie dans les villes et élargir l'accès au crédit, à la propriété et au logement. Garantir le bien-être des secteurs les plus

vulnérables de sa population est au cœur de ses politiques.

52. Parce qu'il n'a pas pu être convenu à la session précédente de l'Assemblée générale de demander un rapport sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté, la Commission n'a pas d'informations à jour pour se guider dans ses débats. Il faudrait un aperçu des principales difficultés dues à l'impact de la crise économique sur la lutte mondiale contre la pauvreté, ainsi que des recommandations sur les moyens d'appliquer au mieux les stratégies durant cette deuxième Décennie.

53. Au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'autonomisation des pauvres par le droit (A/64/133), la Colombie souligne qu'il faut conserver une perspective de développement à l'analyse et aux négociations de la deuxième Commission, et aussi éviter les débats qui l'éloigneraient du consensus utile et orienté vers l'action qui a été obtenu dans le passé. Une approche globale doit être prise à l'autonomisation des plus vulnérables, y compris dans les domaines économiques et sociaux, et à leur plus grande participation aux décisions.

54. L'essentiel dans les efforts pour identifier des approches nouvelles à l'élimination de la pauvreté consisterait à renforcer les stratégies visant à combler les lacunes dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux, pour que l'élimination de la pauvreté se fasse par un travail conjoint.

55. **M. Carbajal** (États-Unis d'Amérique) dit que la communauté internationale a reconnu depuis longtemps que la voie vers la prospérité, pour être durable, doit passer par la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et un environnement porteur pour les affaires. Les progrès par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement ont été inégaux. Selon les estimations, l'Afrique sub-saharienne, malgré des progrès considérables dans les années 1990, serait en retard par rapport au calendrier qui la sépare de 2015. Les États-Unis appuient énergiquement les efforts en cours pour accélérer le développement de l'Afrique, qui repose largement sur les engagements pris par les nations africaines elles-mêmes.

56. Les États-Unis continueront de fournir des ressources et du travail, avec d'autres, pour lutter contre la pauvreté mondiale et favoriser le développement économique et social. Même au milieu de la récession mondiale, le commerce et

l'investissement avec les États-Unis demeurent des forces puissantes pour éliminer la pauvreté dans de nombreux pays en développement.

57. De plus, le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha ont tous deux reconnu qu'il fallait un transfert accru de ressources au moyen de l'APD pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les apports financiers privés, par le biais du commerce, des investissements et des rapatriements de salaires, sont indispensables pour le développement. Des gouvernements transparents et responsables, résolus à créer des environnements porteurs, à mettre en œuvre des politiques et des institutions saines et à engager du personnel local – y compris des agricultrices et des femmes chefs d'entreprises – ont des chances plus larges de stimuler une croissance économique durable fondée sur la participation et de réduire la pauvreté.

58. En plus des mesures que les États-Unis prennent seuls ou avec d'autres pays pour stabiliser l'économie mondiale et promouvoir une croissance économique reposant sur une large base, ils concentrent leurs ressources publiques sur deux domaines essentiels : la sécurité alimentaire et la santé. Au Sommet du Groupe des 20 (G-20), à Londres, M. Obama a souligné qu'ils étaient résolus à aider les plus pauvres de la planète en promettant de doubler leur financement destiné au développement agricole et, en mai 2009, il a annoncé une stratégie globale pour la santé mondiale, sur six ans, dotée de 63 milliards de dollars.

59. **Dr. Li Kevin** (Chine) fait observer que malgré les résultats obtenus au fil des ans dans la formulation de stratégies de réduction de la pauvreté, celle-ci persiste et l'Objectif consistant à diminuer de moitié le nombre de personnes vivant de moins d'un dollar par jour semble impossible à atteindre dans nombre de pays. En outre, la crise financière de 2008 a plongé le monde dans une récession économique avec laquelle la communauté économique est encore aux prises.

60. La pauvreté a des causes multiples, économiques, sociales et historiques notamment. Elle a été aggravée par l'iniquité de l'ordre politique et économique international et le développement déséquilibré de la mondialisation. Les pays développés ont le devoir et l'obligation de fournir une aide aux pays en développement en honorant leurs engagements concernant l'assistance financière, le transfert de technologie, l'allègement de la dette et le commerce.

Les pays en développement, quant à eux, devraient poursuivre leurs propres efforts vers le développement économique, l'ONU devant jouer un rôle de direction et de coordination et désigner des mécanismes spécifiques pour promouvoir, financer et suivre la mise en œuvre de la deuxième Décennie pour l'élimination de la pauvreté.

61. Le Gouvernement chinois a toujours placé le développement économique de sa population au cœur de ses travaux. En intégrant l'exploitation des ressources naturelles au développement des ressources humaines, de même que la réduction de la pauvreté et les efforts de développement à la protection de l'environnement, il a obtenu des résultats remarquables puisque le nombre des ruraux vivant dans une pauvreté extrême, qui était de 250 millions en 1978, n'était plus que de 14,79 millions en 2007, et que la population à faible revenu comptait 62,13 millions d'habitants en 2000 mais seulement 28,41 millions en 2007. La Chine a donc atteint l'Objectif de réduction de la pauvreté avant la date prévue mais elle n'ignore pas qu'elle a encore énormément à faire pour éliminer la pauvreté et obtenir que toute sa population soit prospère.

62. À l'intérieur de la communauté internationale, il existe un vaste consensus au sujet de la promotion des femmes, de la garantie de leurs droits et de leurs intérêts et de l'égalité des sexes. En conséquence, les pays devraient appliquer effectivement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, et devraient garantir les droits et les intérêts des femmes par tous les moyens, au besoin en modifiant leur législation.

63. Le Gouvernement chinois encourage la participation des femmes dans les domaines politique, social et économique et a employé des moyens législatifs, judiciaires et administratifs pour garantir leurs droits et promouvoir leur développement. Les femmes ont été aidées à jouer pleinement leur rôle dans toutes les sphères de la vie sociale par le Programme pour le développement des Chinoises (2001-2010), qui prévoit des cibles et des mesures spécifiques concernant la participation des femmes à la vie politique, l'emploi, l'éducation, les soins de santé, la réduction de la pauvreté et l'élimination de la violence à leur endroit.

64. **M. ETA** (Cambodge) dit que l'élimination de la pauvreté est le principal élément du programme

cambodgien de développement. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a agi scrupuleusement dans son approche à la réduction de la pauvreté et a appliqué une série de politiques qui ont produit des résultats remarquables. Une étude récente de la Banque mondiale a placé le Cambodge parmi les dix pays en développement dont le taux de croissance économique a été le plus fort entre 1998 et 2007 mais la croissance a ralenti pour s'établir à 7 pour cent environ en 2008, ce qui reste relativement élevé par rapport à la moyenne internationale. Dans le même temps, le Cambodge a ramené à environ 30 pour cent en 2008 le pourcentage de sa population pauvre qui était de 45 pour cent en 1994.

65. Les pays en développement ont obtenu des résultats inégaux dans leur lutte contre la pauvreté et, dans certains d'entre eux, le nombre des pauvres a continué de croître. La crise financière et économique mondiale et l'insécurité alimentaire ont créé des difficultés incommensurables pour les pays en développement, surtout les pays les moins avancés, dans leur lutte pour respecter leur engagement d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire de moitié au plus tard en 2015 la proportion des gens ayant un revenu journalier de moins d'un dollar et la proportion des affamés.

66. Afin de contribuer à atténuer l'impact du désastre économique et financier sur les pays en développement, il convient de tout faire pour remettre les négociations de Doha sur les rails afin de lever les obstacles au commerce et de réduire les subventions agricoles. Le Cambodge accorde beaucoup de prix à l'engagement que le G-20 a contracté à Pittsburgh pour conduire les négociations de Doha à une conclusion réussie en 2010. Dans le même temps, il faudrait revivifier le Consensus de Monterrey pour aider les pays en développement à atténuer la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

67. Le changement climatique représente une autre menace très grave pour l'humanité. Le réchauffement climatique a déclenché de plus en plus fréquemment des cyclones, des typhons, ainsi que des inondations et des sécheresses extrêmes. En tant que pays agraire dont plus de 80 pour cent de la population vit de l'agriculture, le Cambodge est très vulnérable aux catastrophes climatiques. Son gouvernement est pleinement conscient des conséquences graves du changement climatique et du réchauffement mondial

pour le bien-être, les moyens d'existence et le développement de tous les peuples de la planète et il espère que tous les pays et tous les acteurs œuvreront de concert pour conclure un accord à Copenhague.

68. Le Cambodge accueille avec satisfaction les engagements fermes pris par de nombreux pays développés de consacrer comme prévu, d'ici à 2015, 0,7 pour cent de leur PNB à l'APD aux pays en développement et de 0,15 à 0,2 pour cent de leur PNB à celle qui va aux pays les moins avancés, d'ouvrir leurs marchés sans droits et sans contingentement, de proposer une solution durable aux problèmes de la dette des pays en développement, de fournir des technologies et un appui technique et de réformer l'architecture financière internationale.

69. **M. Al-Faye** (Arabie Saoudite) dit que son gouvernement est particulièrement soucieux de régler le problème de la pauvreté et souligne donc l'importance d'efforts internationaux et régionaux concertés pour trouver des solutions économiques et financières mondiales et permettre aux pays en développement de faire avancer le plus possible leurs économies. Ces buts peuvent être atteints en améliorant les systèmes économiques et les marchés financiers, en invitant instamment les pays développés à honorer leurs engagements envers les pays en développement et à ouvrir leurs marchés à tous les produits de ceux-ci.

70. Le Fonds saoudien pour le développement administre plusieurs dons pour aider des pays amis dans certains de leurs projets de développement et leur lutte contre la pauvreté. De plus, le Royaume apporte sa contribution à des initiatives gérées par le Fonds monétaire international concernant l'allègement de la dette des pays pauvres, le rééchelonnement de prêts, l'annulation de la dette de certains pays en développement et l'octroi de prêts nouveaux à des pays aux prises avec des circonstances imprévues. Le rapport du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU confirme que le Royaume est le pays dont les contributions aux opérations de secours humanitaires ont été les plus élevées en 2008.

71. La persistance de la pauvreté est inacceptable, surtout au stade actuel de progrès technologique et de production agricole. La communauté internationale doit déployer des efforts sérieux pour faire de la faim et de la pauvreté un objet essentiel de ses activités, relever les niveaux d'assistance et accroître son

efficacité par une plus grande coordination entre les donateurs.

72. **M^{me} Vas** (Inde) dit que, conjuguée aux impacts des crises alimentaires et énergétiques des années précédentes, la crise financière et économique actuelle a réduit à nouveau des millions de personnes à la pauvreté et menace les acquis de développement de nombreuses années. Dans ces conditions, il est impératif que l'élimination de la pauvreté continue de bénéficier de la plus grande attention de la part de l'ONU et de la communauté internationale. La première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté a beaucoup contribué à ancrer cette tâche au cœur des activités de développement de l'Organisation et l'Inde compte bien que le rythme s'accélénera avec la deuxième Décennie, et le thème important de l'emploi.

73. Les Nations Unies doivent être au premier plan pour la création d'un environnement international qui aide les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies nationales dans ce domaine. Pour créer un climat international favorable au développement, il est indispensable, non seulement que la communauté internationale accroisse son assistance financière et technique, améliore l'accès aux marchés, allège la dette et transfère de la technologie, mais encore que les structures de gouvernance internationale soient réformées, avec une plus grande participation des pays en développement.

74. Il n'existe pas de réponse unique aux problèmes complexes posés par l'élimination de la pauvreté. Chaque pays doit donc avoir la latitude de formuler et d'appliquer sa propre stratégie de développement, d'après ses difficultés et sa situation propres. Dans les conditions économiques actuelles, les pays en développement ont besoin d'assistance pour prendre des mesures anticycliques pour des investissements dans le secteur social et la reprise économique. Ceci veut dire que le partenariat mondial pour le développement en faveur duquel tous les pays se sont engagés doit être pleinement mis en œuvre. Le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social doit jouer un rôle central dans la coopération pour le développement international.

75. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le développement. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles, particulièrement en

raison de leur effet démultiplicateur sur la croissance socio-économique. Les approches politiques doivent inciter les femmes à intervenir activement dans la planification et les prises de décisions, encourager leur éducation, améliorer leur accès aux ressources productives et aux possibilités et investir davantage dans la santé et la nutrition des femmes. Des dispositions juridiques progressistes, des efforts pour réduire le fossé qui sépare l'égalité de droit et l'égalité de fait, la prise en compte des préoccupations des femmes et la ventilation des informations par sexe sont des outils indispensables. La communauté internationale doit fournir davantage de ressources financières et techniques pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement soucieuses d'égalité entre les hommes et les femmes.

76. Plus d'un million d'Indiennes des milieux les plus simples participent maintenant au processus décisionnel politique après l'adoption, 13 ans auparavant, d'une règle réservant aux femmes un tiers de tous les postes d'administration au niveau des villes et au niveau local. Un quota similaire pour l'entrée des femmes au Parlement indien est à l'étude. La Commission mixte parlementaire sur l'autonomisation des femmes veille indépendamment à l'égalité et à l'autonomisation des femmes et s'assure que la législation répond à ces principes. Plus de deux millions de groupes féminins d'auto-assistance appuient plus de 10 millions de familles rurales et le gouvernement encourage aussi les femmes chefs d'entreprise par des plans spéciaux d'assistance.

77. L'Inde est fermement attachée à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et au principe selon lequel les droits des femmes, en tant que droits fondamentaux de la personne, doivent inclure la liberté de choisir son métier et le droit de ne pas être victime de discrimination ni d'exploitation.

78. **M. Bachmann** (Suisse) dit que l'élimination de la pauvreté demeure l'un des plus grands défis mondiaux actuels. Les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement internationalement convenus ont été ralentis par la crise financière et économique mondiale. Les pays doivent tous redoubler d'efforts pour venir à bout de la pauvreté dans l'esprit du partenariat mondial pour le développement. Alors que l'on est à cinq ans seulement de 2015, il convient d'intensifier les

approches novatrices qui catalyseraient les efforts en vue des Objectifs.

79. L'une de ces approches consiste dans l'autonomisation des pauvres par le droit. L'exclusion des pauvres du système juridique les empêche de défendre leurs moyens d'existence et leurs droits et d'exploiter leurs actifs. L'insécurité juridique freine le développement économique durable et empêche les pauvres d'accéder à des marchés plus ambitieux pour leurs produits, les dissuadant ainsi d'investir dans leur avenir. Convaincue que le lien entre les possibilités économiques et la protection juridique mérite d'être davantage pris en compte dans les stratégies d'élimination de la pauvreté, la Suisse a appuyé les travaux de la Commission pour la démarginalisation des pauvres par le droit.

80. L'autonomisation des pauvres par le droit représente une réforme à quatre volets reliés entre eux : accès à la justice, droits de propriété, droits des activités commerciales, et droits du travail. La suprématie du droit et les principes des droits de la personne humaine, en particulier l'accès à l'information, la non discrimination et la participation, sont importants pour cette forme d'autonomisation des pauvres. Il faut absolument accroître la capacité, non seulement économique mais aussi sociale et politique, des pauvres pour leur permettre de prendre part aux décisions, en accordant une attention particulière aux femmes et aux peuples autochtones. Les quatre volets sont fondamentaux mais certaines questions sont particulièrement importantes. Par exemple, il est fréquent que les pauvres n'existent pas en tant que citoyens parce que la loi ne les reconnaît pas. Il est donc essentiel d'améliorer les systèmes d'état-civil et d'enregistrement des naissances.

81. Il est certes très important d'améliorer les systèmes officiels de justice mais les mécanismes traditionnels, non officiels, peuvent les compléter. Ils ont souvent l'avantage d'être « culturellement accessibles » aux pauvres, sont peu coûteux et peuvent décharger les systèmes officiels surchargés. Il faut cependant qu'ils ne soient pas discriminatoires, qu'ils remplissent les conditions essentielles de respect de la légalité et qu'ils soient cohérents avec le système officiel.

82. Ce n'est pas nécessairement en incluant les entreprises et la main-d'œuvre du secteur non structuré dans le secteur structuré que l'on protégera cette main-

d'œuvre. Un ensemble minimal de mesures de protection allant au-delà de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux du travail applicables aux travailleurs du secteur formel et du secteur informel pourrait être appliqué rapidement.

83. **M^{me} Louza** (Nicaragua) dit que le Nicaragua, comme le reste du monde, traverse des temps extrêmement difficiles en raison de la crise économique et financière mondiale. Néanmoins, son gouvernement est déterminé à poursuivre ses plans qui, jusqu'à présent, ont libéré le pays de l'analphabétisme, assuré à sa population des services d'éducation et de santé gratuits et ont ouvert la voie au microcrédit, l'accent étant mis particulièrement sur l'autonomisation des femmes, spécialement dans le secteur agricole où le Nicaragua est un grand exportateur de céréales.

84. La révolution sandiniste avait rompu avec le passé en attribuant un rôle de premier plan aux femmes dans tout le développement. A présent, la grande majorité des projets sociaux sont particulièrement axés sur les Nicaraguayennes et le gouvernement respecte son engagement de leur confier la moitié de tous les postes gouvernementaux, y compris aux niveaux où les décisions sont prises.

85. Ces progrès modestes mais significatifs sont une autre manifestation des valeurs nouvelles avec lesquelles le Nicaragua se dirige vers l'avenir. Paradoxalement toutefois, cette marche vers un nouvel ordre économique et social ne lui a pas apporté que de nouveaux amis et de nouvelles grandes alliances et, dans certains cas, a fait qu'il a été abandonné par ceux qui proclament haut et fort les droits de la personne humaine.

86. Il faut se demander ce que la récente Journée pour l'élimination de la pauvreté célébrait en fait. Était-ce les personnes qui vivent dans la pauvreté, au nombre de 1,4 milliards de personnes, dont 550 millions sont extrêmement pauvres, ou était-ce les 18 milliards de dollars consacrés à sauver les banques privées, soit 150 fois plus que ce qui a été alloué à l'ensemble de la lutte contre la pauvreté en 2008, ou 20 fois plus que les dépenses dans ce sens au cours des 50 années écoulées? Dans un système qui favorise la concentration du capital entre quelques mains, le fait que le produit intérieur brut combiné des 40 pays les plus pauvres soit inférieur à la richesse totale des sept individus les plus riches du monde est l'une des

preuves les plus concluantes que le système sert uniquement quelques intérêts privilégiés.

87. Il faut souligner que la pauvreté n'existe pas seulement dans les pays en développement mais qu'elle touche aussi des millions de personnes dans le monde développé. Sur Terre, quelque quarante milles êtres humains meurent chaque jour en raison des politiques néolibérales qui leur sont imposées mais ces morts sont considérées uniquement comme des statistiques n'indiquant aucun nom, et donc admises par beaucoup sans remord, même si collectivement ils en sont responsables.

88. Les négociations longues et difficiles consacrées à la résolution sur la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté à la soixante troisième session de l'Assemblée générale ont abouti, prétendument pour des raisons financières, à un libellé inadéquat, appuyé par les pays développés, au sujet de la tenue, à la soixante huitième session, d'une réunion sur l'élimination de la pauvreté. Si cette attitude persiste, alors de nombreux millions supplémentaires d'êtres humains sont destinés à mourir pour préserver l'enrichissement d'un petit nombre. Le Nicaragua ne doute pas qu'un nouvel esprit de solidarité et d'égalité guidera les travaux de la Deuxième Commission à la session en cours.

89. **M. Tarawneh** (Jordanie) dit que la pauvreté constitue le principal défi aux efforts de développement, et le plus grand défi moral du monde, car elle usurpe la liberté, les droits et la dignité de l'être humain. Dans de nombreuses sociétés, les pauvres ne peuvent pas exercer leurs droits économiques, juridiques et sociaux fondamentaux parce qu'ils ne peuvent pas se le permettre. Malgré les possibilités offertes par la mondialisation, la distribution actuelle de ses coûts et de ses avantages est défavorable aux pays en développement. La pauvreté est un problème mondial qui appelle des efforts communs.

90. La Constitution jordanienne consacre l'égalité de tous les Jordaniens, hommes ou femmes, et la non discrimination parmi eux, et souligne que le gouvernement a l'obligation fondamentale de garantir le travail, l'éducation et l'égalité de chances pour tous. Elle interdit l'appropriation de terres privées si ce n'est dans l'intérêt public, et uniquement avec une juste indemnisation, et elle garantit les droits des travailleurs. Elle dispose que les tribunaux sont

accessibles à tous sans discrimination et qu'aucune autre autorité ne peut s'immiscer dans leurs travaux. La législation jordanienne protège les pauvres, les marginalisés, les femmes et les enfants. Le gouvernement a récemment créé un Bureau du médiateur chargé de recevoir les plaintes de tout citoyen, riche ou pauvre, homme ou femme.

91. Le gouvernement jordanien a récemment adopté une loi contre la traite des personnes, qui est un fléau dont sont principalement victimes les pauvres, les marginalisés, les femmes et les enfants. La Jordanie est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant, et a récemment adhéré au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Elle est membre de l'OIT et du Réseau Sécurité humaine.

92. **M. Menez** (Philippines) dit que protéger les droits légitimes des personnes pauvres et vulnérables, y compris les femmes, qui sont des partenaires indispensables du développement, est à la base de l'élimination de la pauvreté. Dans le cas particulier des femmes, la Constitution des Philippines dispose expressément que l'État reconnaît le rôle des femmes dans l'édification de la nation, et veille à l'égalité fondamentale des femmes et des hommes devant la loi. Ces derniers mots sont les mêmes que ceux de la Charte des femmes d'août 2009 qui visent à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, particulièrement celles des secteurs marginalisés, dans tous les domaines de l'existence – participation politique, développement économique, justice, paix et sécurité, aussi bien que vie domestique et vie privée. Ils protègent aussi les femmes contre toutes les formes de violence, garantissent une formation obligatoire aux droits fondamentaux de la personne et à la sensibilisation en matière d'égalité des sexes pour tous les agents de l'État concernés, et renforcent la responsabilité juridique des auteurs de violations.

La séance est levée à 13h 5.